



S O M M A I R E

- 1 Edito du maire
- 2 Composition du conseil municipal
Commissions municipales
Délégués aux syndicats
- 3 Conseil municipal du 26 août
2014 : principaux points abordés
- 5 La parole est aux commissions
Commission vie associative
CCAS
Commission Scolaire Périscolaire
- 6 La Parole est aux associations
Amicale d'Anthon
- 7 Sou des écoles
- 7 C'est d'actualité
- 8 Concours photo
Manifestations à venir

Les nouvelles d'Anthon n°1 Octobre 2014

Directeur de publication : Bruno Bon
Réalisation : Michel Brivet
Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon
Photos : Mairie, associations, particuliers
avec leur accord, Matthieu Cesari
Impression : Imprimerie ICA
Mise en page : http5000
Dépôt légal : 2014. Imprimé en France.

E D I T O D U M A I R E

Habitants d'Anthon,

C a y est, c'est la rentrée ! J'espère que vous avez pu profiter de la pause estivale, malgré la météo maussade... L'automne s'annonce meilleur !

Pour votre Conseil Municipal, cette rentrée 2014 a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a bouleversé et désorganisé nos habitudes ainsi que celles des parents et des enfants.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter le nouveau moyen de communication que le Conseil Municipal vient de mettre en place, sous la forme d'un bulletin trimestriel. Il a pour objectif premier de vous informer et de communiquer sur l'actualité municipale (comptes-rendus de conseils municipaux, réglementations, travaux des différentes commissions...); mais nous voulons aussi qu'il devienne un véritable support de communication dans notre village. Nous offrons ainsi la possibilité aux associations, à l'école et aux habitants d'Anthon de l'utiliser pour faire passer une information importante, relater un événement, ou une anecdote, mettre en avant un Anthonois ou un lieu remarquable, par des textes ou des photos... Ce bulletin sera centré sur Anthon et ses habitants, la vie dans notre village; cependant, les articles n'auront aucun caractère publicitaire.

Les documents seront collectés au secrétariat de mairie (sous forme numérique) puis seront sélectionnés par une commission municipale pour une publication, ou non, le trimestre suivant.

Il est à noter que le 1er bulletin de l'année civile sera plus important et prendra la forme d'un « bulletin annuel ».

De plus, un site internet est en cours de création, venant ainsi compléter nos moyens de communication. Il devrait voir le jour au cours de ce dernier trimestre 2014. « Les nouvelles d'Anthon » sera consultable en ligne au même titre que de nombreuses autres informations.

Je vous laisse alors découvrir et parcourir ce 1^{er} numéro de « Les nouvelles d'Anthon ».

Bonne lecture et au trimestre prochain.

le maire,

Bruno Bon

SITE INTERNET

Prochainement mise en ligne du site internet de la mairie à l'adresse suivante :
www.mairie-anthon.fr

LA MAIRIE

Secrétariat de Mairie d'Anthon

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 18h30

Mardi de 10h30 à 12h et de 16h à 17h30

Mercredi fermé

Jeu de 16h à 18h30

Vendredi de 10h30 à 12h et de 16h à 17h30

Samedi de 9h à 11h30

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 04 78 32 13 22. M. le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

LA BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque municipale Henri Bodet

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h30 à 17h30

Mardi fermé

Mercredi de 15h à 16h30

Jeu de fermé

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h00

C OMPPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections de mars 2014



Bruno Bon
Maire



Michel Brivet
1^{er} Adjoint



Hervé Le Grand
2^e Adjoint



Pâquerette Dessaix-Jolivet
3^e Adjointe



Frédéric Chaulet
4^e Adjoint



Agnès Molinari
Conseillère Municipale



Laetitia Soubeyran
Conseillère Municipale



Jean-Paul Guitton
Conseiller Municipal



Anne Gallia
Conseillère Municipale



Christian Gasnier
Conseiller Municipal



Eric Le Douget
Conseiller Municipal



Jean-Luc Clavel
Conseiller Municipal



Laurence Gotti
Conseillère Municipale



Cédric Camp
Conseiller Municipal



Mauricette Larose
Conseillère Municipale

Les Commissions municipales

Commission des finances

Responsable : Bruno BON. Membres : Michel BRIVET, Cédric CAMP, Eric LE DOUGET, Mauricette LAROSE.

Commission urbanisme

Responsable : Pâquerette DESSAIX-JOLIVET. Membres : Frédéric CHAULET, Jean-Paul GUITTON, Christian GASNIER, Jean-Luc CLAVEL, Mauricette LAROSE, Cédric CAMP, Laetitia SOUBEYRAN.

Commission voirie, eau et assainissement

Responsable : Frédéric CHAULET. Membres : Pâquerette DESSAIX-JOLIVET, Jean-Luc CLAVEL, Jean-Paul GUITTON, Christian GASNIER.

Commission environnement

Responsable : Frédéric CHAULET. Membres : Pâquerette DESSAIX-JOLIVET, Michel BRIVET, Laurence GOTTI, Eric LE DOUGET.

Commission scolaire, bibliothèque et communication

Responsable : Michel BRIVET. Membres : Hervé LE GRAND, Anne GALLIA, Laetitia SOUBEYRAN, Cédric CAMP.

Commission vie associative

Responsable : Hervé LE GRAND. Membres : Michel BRIVET, Laurence GOTTI, Agnès MOLINARI, Jean-Paul GUITTON, Anne GALLIA.

Commission d'Appel d'Offres

Président : Bruno BON. Membres titulaires : Eric LE DOUGET, Frédéric CHAULET, Laetitia SOUBEYRAN. Membres suppléants : Anne GALLIA, Agnès MOLINARI, Pâquerette DESSAIX-JOLIVET.

Les délégués aux différents syndicats intercommunaux

SIVOM de l'agglomération de Pont de Chéry (gestion déchets ordures ménagères, assainissement, eau). Délégués titulaires : BON Bruno et CHAULET Frédéric. Délégués suppléants : GASNIER Christian et CLAVEL Jean-Luc

SYPENOI (Syndicat de Production des Eaux du Nord Ouest Isère). Délégué titulaire : LE GRAND Hervé. Délégué suppléant : BON Bruno.

SIVU (amélioration casernement gendarmerie de Pont de Chéry). Délégués titulaires : BON Bruno et CHAULET Frédéric

Syndicat Intercommunal du Lycée La Pléiade. Délégués titulaires : BRIVET Michel et LE GRAND Hervé. Délégués suppléants : LE DOUGET Eric et DESSAIX-JOLIVET Pâquerette.

SEDI Délégué titulaire : BON Bruno. Délégué suppléant : LE DOUGET Eric.

SIVU Basse Vallée de l'Ain. Délégué titulaire : DESSAIX-JOLIVET Pâquerette. Délégué suppléant : CHAULET Frédéric.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2014

Principaux points abordés

■ Réforme des rythmes scolaires : retrait de la délibération 31/2014 du 17 juin 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération n°31/2014 du 17 juin 2014 par laquelle l'assemblée délibérante s'opposait à l'application de la réforme des rythmes scolaires et affirmait sa volonté

de conserver le fonctionnement de la semaine des 4 jours pour la rentrée scolaire 2014/2015, Monsieur le Sous-Préfet de Vienne a fait parvenir un courrier stipulant que la délibération n° 31/2014 est illégale et demande par conséquent

son retrait.

Monsieur le Maire propose donc le retrait de la délibération n°31/2014.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 7 abstentions, décide de retirer la délibération n°31/2014.

■ Réforme des rythmes scolaires : mise en place

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du travail de la commission scolaire sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

Les horaires de l'école proposés sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 15h45.
- mercredi de 9h00 à 12h00.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) auront lieu :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Ces TAP seront pris en charge par les enseignants qui garderont leur classe avec le renfort d'une ATSEM et d'une animatrice périscolaire pour les 2 classes de maternelle. Les TAP se dérouleront sous forme d'étude surveillée ou de garderie améliorée.

Ce personnel sera employé et rémunéré par la commune.

Les TAP seront gratuits en 2014/2015 du fait de l'aide perçue (fonds d'amorçage de 90€ par enfant et par an).

Le coût prévisionnel annuel de l'appli-

cation de la réforme telle que décrite ci-dessus (coût en terme de personnel sans compter l'acquisition de matériel) est de 12000€ environ, montant duquel il faut déduire le fonds d'amorçage qui sera d'environ 8550€.

La garderie et le restaurant scolaire ne seront pas ouverts le mercredi pour le moment.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 4 abstentions, décide d'appliquer la réforme des rythmes scolaires telle que décrite ci-dessus.



■ Suppression et création de postes

Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place d'un nouveau service de garderie périscolaire, il convient de modifier les temps de travail hebdomadaires de certains agents et de créer deux postes d'agent d'animation et d'agent de services.

■ Recrutement d'enseignants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique que pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, la commission scolaire a décidé de faire appel aux enseignants notamment pour l'encadrement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les enseignants fonctionnaires de l'Education Nationale seront rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les communes ont en effet la possibilité de faire appel à ces

personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels seront affectés à l'encadrement de l'étude surveillée durant les TAP, de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette réglementation sera applicable pour l'année scolaire 2014/2015.

Délibération votée à l'unanimité.

■ Affouage 2014/2015 : règlement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'affouage pour l'année 2014/2015.

■ Urbanisme : murets en gabions

La commission urbanisme a été consultée pour une demande de construction d'un muret en gabions en clôture de bordure de voirie.

Ce type de muret n'est pas permis par le PLU. Cependant, les galets des murets en gabions rappellent la construction de certaines maisons anciennes du village (galets venant du Rhône).

Monsieur le Maire propose donc d'autoriser ce type de murets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la construction de murets en gabions sur la commune selon un cahier des charges qui sera rédigé par la commission urbanisme.



■ Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Anthon doit établir un plan communal de sauvegarde.

Les PCS s'insèrent dans le dispositif « ORSEC » d'organisation de la réponse de sécurité civile. Ils doivent permettre aux communes d'avoir, dans une logique d'anticipation, une organisation humaine et matérielle adaptée, pour gérer ou participer le plus efficacement possible à un événement de sécurité civile.

La commune d'Anthon est concernée par les Plans Particuliers d'Intervention Nucléaire-Bugey et Barrages de l'Oiselet et du Vouglans et doit, à ce titre, établir ce document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un groupe de travail pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Anthon.

■ Questions diverses

Via Rhôna : Une réunion a eu lieu avec les Mairies de Villette d'Anthon, de Chavanoz, de Jons, un représentant de la communauté de communes et un représentant de la Région. La Région Rhône-Alpes relance les communes pour établir un tracé entre le rond-point de Saint-Romain de Jalionas et Jons. Problème sur le secteur : berges du Rhône, à ce niveau, pas stables, ni aménageables. Les communes demandent d'aménager une piste cyclable le long de la RD55 (route déjà

empruntée par les cyclistes mais très dangereuse à ce jour) et demande pour cela une prise en charge par le Conseil Général (Route Départementale).

AMF : Association des Maires de France a adressé un courrier à l'ensemble des communes les alertant sur la baisse des dotations programmées (baisse de 30% d'ici 2017) et invitent les communes à voter une motion de soutien. Motion votée à l'unanimité.



L A PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Commission vie associative

La finale de la coupe du monde de football ayant eu lieu le 13 juillet 2014 et compte tenu de différentes difficultés, la commission associative, en accord avec les associations et les bénévoles, a décidé de reporter l'animation du 13 juillet et le feu d'artifice à l'année prochaine. **Réservez votre 13 juillet 2015 !**

Le forum des associations a eu lieu le samedi 6 septembre 2014 pour présenter les différentes associations de la commune aux habitants et les activités proposées. Vous pouvez encore vous inscrire.

La commission prépare la **journée du Téléthon du 6 décembre 2014** avec les différents partenaires.

C.C.A.S.

Cette année, la journée organisée pour les personnes âgées de la commune inscrites sur les listes électorales a lieu le 5 octobre. Le spectacle se déroule à la salle des fêtes Emile Blasquez, animé par « Les Voix d'Anthon », section de l'amicale d'Anthon, pour un après-midi récréatif.



Commission Scolaire Périscolaire

Notre rentrée 2014 a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cette obligation par les services de l'Etat avec la mise à disposition des locaux de l'Ecole le mercredi matin a entraîné de nouveaux horaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.
- Mercredi de 9h à 12h.

Autres conséquences, les TAP (Temps d'Activés Périscolaires) sont organisés et assurés financièrement par la municipalité les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30. Sensibles aux difficultés que chacun peut rencontrer, et parce qu'une aide temporaire de l'Etat vient en partie compenser le coût de la réforme, nous avons souhaité dans un premier temps que ces TAP soient gratuits pour les familles. Ces Temps d'Activés Périscolaires ne sont pas obligatoires pour les familles et sont gérés sous forme d'inscription. Les quatre professeurs des écoles assurent ces temps rémunérés par la municipalité. Nous les remercions pour leur implication dans ces temps d'études surveillée et de garderie améliorée. Leur investissement a grandement facilité l'organisation et la mise en place de cette réforme. Deux agents communaux complètent l'encadrement du groupe « Petite Section, Moyenne Section » et « Grande Section, CP ».

Les effectifs pour cette rentrée sont relativement stables, 95 élèves se répartissant ainsi :

- 25 élèves pour la classe de Madame OUDET de « Petite Section, Moyenne Section »,
- 24 élèves pour la classe de Monsieur GIRAUD de « Grande Section, CP »,

- 24 élèves pour la classe de Madame HAYS de « CE1, CE2 »,
- 22 élèves pour la classe de Madame PERRISSIN de « CM1, CM2 ».

Autre nouveauté pour cette rentrée 2014, la municipalité a souhaité la mise en place d'un service de garderie périscolaire en complément de la réforme, avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h45 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h.

Le tarif est de 1,25€ la ½ heure. Ce service de garderie périscolaire complète celui du restaurant et des TAP. Il est encadré par le même règlement intérieur et est soumis à une inscription individuelle.

Le Conseil Municipal Enfants est pérennisé. Les élections ont lieu le 10 octobre 2014. Les nouveaux conseillers seront présentés dans le bulletin annuel de janvier 2015.



L A PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Amicale d'Anthon

Tableau des activités du 1er octobre 2014 au 30 juin 2015

Vous pouvez vous procurer la carte de l'Amicale auprès des responsables de section. Chaque adhérent est couvert par l'assurance, uniquement pour les dégâts causés au matériel. La carte est au prix de 10€ par an pour les adultes de plus de 16 ans, et 5€ par an pour les enfants. Elle est obligatoire pour participer aux activités.

ACTIVITÉS GRATUITES				
Activité	Jour	Horaires	Lieu	Responsable
Jeux de société (divers)	Lundi	14h - 18h	Salle des Associations	J. ROZAND 04.78.32.56.34
Atelier Photo	Lundi	18h - 20h	Salle des fêtes	M. CESARI 06.36.01.47.47
Bridge	Mardi	20h30 - 22h30	Salle des Associations	E. Chichignoud 04.78.32.69.16
Marche	Mercredi	9h - 10h30	RDV au Monument aux Morts	J. Moncorger 04.26.04.90.29
Tennis de Table enfants	Mercredi	14h - 15h	Salle des fêtes	Ch. POIRON 04.72.02.36.39
Tennis de Table adultes	Jeudi	20h30 - 22h30		
Jonglage enfants	Mercredi	18h - 19h		
Jonglage adultes		19h - 20h		B. JOGUET 04.78.32.12.08

avec la carte de l'Amicale et une participation annuelle aux frais payables en 3 chèques (encaissés les : 10/11/2014 - 10/02/2015 - 10/05/2015), vous pouvez aussi bénéficier :

ACTIVITÉS PAYANTES				
Chant Adultes 20€ par an	Lundi	20h - 22h30	Salle des fêtes	K. Mourier 04.78.32.40.12. G. Blasquez 04.78.32.54.04
Gymnastique adultes (à partir de 16 ans)				
Gymnastique douce 120€ par an	Mardi	18h - 19h	Salle des fêtes	J. AGUERA 04.72.02.91.61.
Zumba 90€ par an		19h10 - 20h10		A. GALLIA 06.98.28.68.86
Renforcement musculaire 105€ par an		20h20 - 21h20		
Danse de salon Nouveau prof champion de France 300€/Couple 165€/Seul	Mercredi	20h - 22h		G. BLASQUEZ 04.78.32.54.04

Toute activité nouvelle peut être créée, à condition qu'une personne en assume la responsabilité.

Vous pouvez vous préinscrire sur notre site internet : www.amicaleanthon.fr



Sou des écoles

Lors de l'assemblée générale du 23/09/2014, un nouveau bureau a été élu, composé de :

Virginie D'ATTOMA (Présidente)
Nathalie MADRIGRANO (Trésorière)
Pauline BRANDO (Trésorière Adjointe)
Cynthia WAFLE (Secrétaire)
Floriane PLESSIER (Secrétaire Adjointe)
Sarah DECRET (Secrétaire Adjointe)

Nous formons une équipe soudée et dynamique qui souhaite réussir à maintenir les manifestations réalisées jusqu'à présent, et essayer d'en instaurer de nouvelles. Nous espérons pouvoir garantir des bénéfices au moins équivalents que nous pourrions reverser à l'école ALBERT OBER. Durant l'année scolaire 2013-2014, nous avons pu reverser plus de 4000€ pour la fourniture

de matériels et la participation aux projets pédagogiques.

Nous sommes soucieuses de respecter les disponibilités et motivations de chacun, ce qui permet d'organiser au mieux les événements, tout en essayant de bien répartir les tâches.

Nous avons vraiment besoin pour cela de membres actifs, surtout lors de la mise en place et le rangement durant les manifestations.

En cette fin d'année, voici les manifestations prévues :

- Soirée théâtre le 18 octobre
- Bourse aux jouets (sous réserve) le 23 novembre
- Vente de sapins et Chocolats
- Arbre de Noël le 19 décembre

Vous pouvez nous contacter :

Tél : Virginie : 06.22.38.02.57

Cynthia : 06.63.93.71.97

Mail : souanthon@yahoo.fr

Adresse : Montée de la Barre
38280 Anthon



C'EST D'ACTUALITÉ

■ Nuisance sonores : arrêté préfectoral n°90-105 du 3 avril 1990

Article 4 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportements non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :
Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

■ Stationnement espaces publics

Nous rappelons que le stationnement sur les espaces verts communaux est strictement interdit : il endommage les pelouses et gêne le travail de tonte effectué par les agents municipaux.

■ Garderie Périscolaire - Appel aux dons - jeux - jouets

Le service de garderie périscolaire a ouvert ses portes depuis la rentrée 2014. Quelques jeux et jouets ont été acquis pour permettre le démarrage et l'équipement continuera tout au long de l'année. Pour compléter cet équipement, nous lançons un appel aux dons : chacun ayant toujours un jeu de so-

ciété ou un jouet qui ne sert plus et qui dort dans le grenier...

Merci pour votre participation et votre générosité. Les dons sont à déposer auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

■ Inscription liste électorale

La révision de la liste électorale a débuté et s'achèvera **le 31 décembre 2014.**

Les nouveaux habitants sont invités à venir en mairie pour s'inscrire sur la liste électorale munis **d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

Le formulaire d'inscription (cerfa n° 12669*01) peut être rempli sur place ou être téléchargé sur internet (via le site internet service-public.fr) et pré-rempli.

L'inscription doit être déposée auprès du secrétariat avant le 31 décembre 2014 pour être effective en 2015.

Ramassage ordures ménagères et tri

Les poubelles doivent impérativement être rentrées dans les propriétés après le passage des camions de ramassage.

Les points de tri (Salle des fêtes, la Croix, ...) ne sont pas des annexes de la déchetterie : il s'agit de conteneurs pour le verre et les emballages (et ordures ménagères vers la salle des fêtes) et non pas de points de collecte pour la déchetterie.

Les déchets doivent être posés dans les conteneurs et non sur le sol à l'extérieur. Les encombrants doivent être emmenés dans les déchetteries présentes sur le territoire (Villette d'Anthon, Charvieu Chavagneux et Saint-Romain de Jalionas).



	Déchetterie de Charvieu-Chavagneux Route de Vienne Lieu dit «Le Plan»	Déchetterie de Saint Romain de Jalionas ZA des Serpolières	Déchetterie de Villette d'Anthon Rue des Cyprès	
			du 01/04 au 31/10	du 02/11 au 31/03
Lundi	9h - 12h et 13h - 17h	13h30 - 18h30	13h - 18h	13h - 17h
Mardi	-	13h30 - 18h30	13h - 18h	13h - 17h
Mercredi	9h - 12h et 13h - 17h	9h - 11h45 et 13h30 - 18h30	13h - 18h	13h - 17h
Jeudi	-	9h - 11h45 et 13h30 - 18h30		
Vendredi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 11h45 et 13h30 - 18h30	9h - 12h15 et 14h15 à 18h30	9h - 12h15 et 13h15 à 17h
Samedi	9h - 18h	8h30 - 18h30	9h - 12h15 et 14h15 à 18h30	9h - 12h15 et 13h15 à 17h

Concours Photo

Organisé par la bibliothèque municipale d'Anthon

Sur le thème Le Village d'Anthon et le Rhône



Œuvres à déposer avant le 8 décembre 2014. Format des photos : 18x24 cm
Catégorie junior (- de 14 ans)
et Catégorie Adultes (+ de 14 ans)
Règlement complet à retirer à la bibliothèque

Manifestations à venir

DATE	ANIMATION	ASSOCIATIONS	LIEU
18 octobre 2014	Soirée Théâtre	Sou des écoles Amicale d'Anthon	Salle des fêtes
31 octobre 2014	Halloween	Sou des écoles	Salle des fêtes
11 novembre 2014	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
15 novembre 2014	Concours de coinche	Amicale d'Anthon	Salle des fêtes
23 novembre 2014	Bourse aux jouets	Sou des écoles	Salle des fêtes
6 décembre 2014	Téléthon	Interassociation	Salle des fêtes
6 décembre 2014	Vente de sapins de Noël	Sou des écoles	Parking salle des fêtes
19 décembre 2014	Arbre de Noël	Sou des écoles	Salle des fêtes